

Actions à fins de subsides

Par **JuriCandide**, le **23/10/2015** à **10:09**

Bonjour,

Je sou mets à votre sagacité le cas ci-après pour lequel j'ai le plus grand intérêt et qu'une multitude d'avis ne pourraient que mieux éclairer. Cas d'école :

Un père juridiquement établi car marié avec la mère au moment de la naissance de l'enfant est fondé à établir une action à fins de subsides lors qu'il découvre que l'homme avec qui l'a mère s'est installée après leur séparation est en fait le géniteur de l'enfant ?

Merci d'avance